

JEU CHRONO D'OR – SAISON 2020/2021

PREAMBULE

Né à l'initiative du POOL des fournisseurs officiels des équipes de France de Ski, de la Fédération Française de Ski et du Groupe Dauphiné Média, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Le Chrono d'Or vise à célébrer les champions du ski Français, élus par la communauté des passionnés de ski de compétition.

Une soirée de remise des récompenses réunit en fin de saison les athlètes lauréats dans les catégories définies, et sera également élu(e) LE ou LA Champion(ne) des Champions 2021.

ARTICLE 1

Dans ce cadre, GROUPE DAUPHINE MEDIA - Le Dauphiné Libéré (ci-après dénommée DL) dont le siège social est à Veurey-Voroize (38), 650 Route de Valence a été désigné et mandaté par les organisateurs du Chrono d'Or afin d'organiser un jeu « CHRONO D'OR » en partenariat avec Le POOL des fournisseurs de la Fédération Française de ski, la FFS, porté sur le site internet skichrono.com.

ARTICLE 2

Le DL attribue un ensemble de lots fournis par les marques partenaires du POOL FFS (association des fournisseurs officiels des Equipes de France de Ski) et ses partenaires.

Ce jeu se déroulera du 11 mars 2021 au 05 Avril 2021. Les internautes votent pour élire leurs champion(ne)s de la saison 2020/2021 (plusieurs lots à gagner).

ARTICLE 3 - CONDITIONS GENERALES DE JEU

Article 3-1 : qui peut participer ? La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans et plus à la date du 11 mars 2021 résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels salariés des sociétés organisatrices (et de leur famille) et des sociétés participant ou ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation ou à la gestion de ce jeu. Toute participation d'un mineur au présent jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Article 3-2 : comment participer ? Pour participer à ce jeu, il suffit de participer au vote des Chronos d'Or sur la plateforme internet dédiée. Elisez vos championnes et champions de ski de l'année et inscrivez-vous en ligne sur le site www.skichrono.com à partir du 11 Mars 2021. Votez pour votre athlète préféré en cliquant sur sa photo.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES LOTS

Un tirage au sort sera effectué par Le DL aux dates indiquées précédemment parmi les participants inscrits ayant dûment rempli les coordonnées demandées (nom / prénom / adresse mail / adresse postale / téléphone). Les gagnants seront directement avertis par e-mail par les structures membres du POOL qui enverront les dotations. Les participants acceptent lors de leur inscription que leurs coordonnées soient communiquées à ces sociétés partenaires membres du POOL FFS. La non-réponse au bout de 15 jours au mail envoyé par la société membre du POOL vaudra pour renonciation au lot, et ce dernier sera alors attribué à un autre participant sur tirage au sort.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Ci-dessous la liste des dotations mises en jeu, leur valeur en prix public constaté, et les dates des tirages au sort.

Détail des lots Session finale : du 11/03/2021 au 05/04/2021

4 Paires de skis – offertes et envoyées aux gagnants par les sociétés membres du Pool.

ATOMIC REDSTER X7 WB + F12 GW / 699 € TTC PPC

SALOMON RS 8 + PROLINK PRO SKATE / 249.80 € TTC PPC

HEAD SUPERSHAPE E-MAGNUM / 849.95 € TTC PPC

SALOMON S/MAX W 8 + M10 GW / 499.90 € TTC PPC

Tirage au sort le 10 Avril 2021.

ARTICLE 6

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne, à l'exception, des collaborateurs du journal « Le Dauphiné Libéré », de tout organisateur ainsi que les membres de leur famille directe.

ARTICLE 7

Jeu limité à une personne par foyer par session.

ARTICLE 8

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

ARTICLE 9

Il ne sera pas possible de percevoir le prix sous une autre forme que celle prévue. Lot non cessible, non transmissible.

ARTICLE 10

Les organisateurs du jeu se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des dispositions de son règlement complet et la renonciation à toutes poursuites contre les organisateurs ainsi que contre les différents intervenants dans cette opération.

ARTICLE 12

Le gagnant autorise, du seul fait de l'acceptation de leur prix, l'utilisation éventuelle de leur nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à ce jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Ils acceptent également que leurs

coordonnées soient communiquées à des sociétés partenaires membres du POOL FFS et organisateurs du Jeu Concours.

ARTICLE 13

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

ARTICLE 14

Le règlement complet du jeu est en ligne sur le site www.skichrono.com. Il pourra être obtenu sur simple demande auprès de ski Chrono/Le Dauphiné Libéré ou consulté en ligne.